

**COMMUNE DE LADINHAC**  
**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 24 FEVRIER 2025**

Le Conseil Municipal de LADINHAC s'est réuni lundi 24 Février 2025 à 20h00 à la salle du Conseil Municipal de LADINHAC, sur la convocation de Monsieur Clément ROUET, Maire, en date du 17 Février 2025.

**Étaient présents :**

Mesdames et Messieurs Clément ROUET, Guillaume BOUROUMEAU, Monique CANTAREL, Sylvie DELTRUC, Christelle GARRIGOUX, Roland MAFFRE et Marie-Ange SOUQUIERES.

**Absent :** Hervé DELPUECH

**Secrétaire de séance :** Marie-Ange SOUQUIERES

**I : Adoption du compte- rendu de la séance du 14 Janvier 2025 :**

**Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.**

**II : Finances : Vote des comptes financiers uniques 2024- Affectation du résultat 2024:**

Le compte financier unique est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public

- Le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents
- Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents
- Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable

*M. le Maire, Clément ROUET, en qualité d'ordonnateur comptable, sort de la salle.*

- Sylvie DELTRUC, vice-présidente à la Commission Finances, présente au Conseil Municipal le compte financier unique du budget principal de la commune:

|                | Dépenses    | Recettes    |
|----------------|-------------|-------------|
| Fonctionnement | 401 508.77€ | 609 751.35€ |
| Investissement | 491 917.79€ | 418 544.24€ |

S'agissant des dépenses de fonctionnement du budget communal, il est proposé au Conseil Municipal de constater un excédent de 208 242.58 €.

S'agissant des dépenses d'investissement, il est proposé au Conseil Municipal de constater un déficit de 239 714.29 €.

Sylvie DELTRUC propose au Conseil municipal d'affecter la somme de 208 242.58 € au compte 1068 en recettes d'investissement.

- Sylvie DELTRUC, vice-présidente à la Commission Finances, présente au Conseil Municipal le compte financier unique du budget AEP de la commune :

|                | Dépenses   | Recettes   |
|----------------|------------|------------|
| Fonctionnement | 75 255.25€ | 77 607.52€ |
| Investissement | 27 435.55€ | 75 844.76€ |

S'agissant des dépenses de fonctionnement du budget eau et assainissement, il est proposé au Conseil Municipal de constater un excédent de 2 352.27 €.

S'agissant des dépenses d'investissement, il est proposé au Conseil Municipal de constater un déficit de 122 924.15 €.

Sylvie DELTRUC propose au Conseil municipal d'affecter la somme de 2 352.27 € au compte 1068 en recette d'investissement.

Sylvie DELTRUC propose au Conseil Municipal l'adoption des comptes financiers uniques.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide les comptes financiers uniques pour l'exercice 2024 d'une part pour le budget principal de la commune, d'autre part pour le budget annexe de l'eau et l'assainissement ainsi que les propositions d'affectation du résultat.**

*M. le Maire, Clément ROUET réintègre la salle.*

#### **IV : Personnel communal :**

M. le Maire propose au Conseil le renouvellement du contrat de Jennifer FAIDHERBE, qui arrive à son terme le 28 Février 2025, en raison d'un accroissement d'activité.

En effet, le restaurant Un Air de Famille n'étant plus en mesure d'assurer la cantine scolaire, M. le Maire propose au Conseil d'attribuer l'ensemble des tâches suivantes à Mme FAIDHERBE :

- Préparation et service de la cantine scolaire

- Surveillance de la cantine scolaire
- Ménage de la salle de restauration et nettoyage de la vaisselle
- Ménage des bâtiments communaux
- Animation des TAP
- Surveillance des enfants pendant la garderie du soir
- Ménage des salles de classe

M. le Maire propose donc au Conseil la création, à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2025 et ce jusqu'au 31 Août 2025, d'un emploi non permanent sur le grade d'Adjoint technique territorial dont la durée hebdomadaire est de 26 heures par semaine.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte la création d'un emploi non permanent sur le grade d'Adjoint technique territorial dont la durée hebdomadaire est de 26 heures par semaine.**

#### **V : Contrat de cantine scolaire :**

M. le Maire informe le Conseil que suite à la fin de gérance de Marine L'Hostis, au sein de la société MS2L, l'entreprise Le P'tit Goulu, située à Lafeuillade en Vézies, a été mandatée par la nouvelle gouvernance administrative mise en place par l'association 1000 cafés pour assurer la continuité du contrat de cantine en cours avec la Commune. L'entreprise Le P'tit Goulu assurera, jusqu'à la fin de la présente année scolaire, la prestation cantine scolaire à compter du lundi 10 Mars 2025.

#### **VI : Travaux : Voirie communale- Etude d'opportunité pour la création d'un réseau de chaleur-Projet d'installation de panneaux photovoltaïques :**

##### ✓ Voirie communale :

M. le Maire présente au Conseil un devis de la SAS Soulenq, concernant la réfection de la voie communale du Pouget, pour un montant de 99 263.68€ HT.

M. le Maire propose au Conseil de présenter ces travaux, ainsi que les travaux de voirie correspondant au marché 2024 (soit 179 072.92€ HT) et les travaux complémentaires (soit 17076.72€ HT), au titre du Fonds Cantal Solidaire 2025-2027.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise M. le Maire à solliciter auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental une subvention maximale en soutien à la dépense concernant les travaux sur la voirie communale (dont le montant total est estimé à 295 413.32€ HT) au titre du Fonds Cantal solidaire 2025-2027.**

##### ✓ Étude d'opportunité pour la création d'un réseau de chaleur :

M. le Maire présente au Conseil un devis de la société Energies 15, concernant une étude d'opportunité de mutualisation de production de chaleur à base d'énergie renouvelables concernant la création d'un réseau de chaleur technique pour relier le bâtiment école rénové à la chaufferie du multiple rural.

Le devis présenté s'élève à 350.00€ TTC.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le devis de la société Energies 15, pour un montant de 350.00€ TTC.**

✓ Projet d'installation de panneaux photovoltaïques :

M. le Maire présente au Conseil l'étude préliminaire d'autoconsommation individuelle sur le point de livraison " Salle des fêtes, mairie et atelier communal), réalisée par le syndicat départemental d'énergies du Cantal. Le coût est estimé à 63 000.00€ TTC.

Concernant ce projet, M. le Maire propose au Conseil de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental au titre du fond Cantal solidaire 2024-2027.

**QUESTIONS DIVERSES :**

- M. le Maire informe le Conseil de la volonté de Mme COURTOIS et M. PAYEN d'acquérir le pavillon situé au 1 Rue de l'Égalité, construit par Cantal Habitat.

Il précise que la précédente demande, formulée par Monsieur Jérôme SOULIE et validée par le Conseil Municipal à l'automne dernier, n'a pu aboutir en raison de l'absence d'obtention du prêt bancaire nécessaire à la validation du projet.

Dès lors, M. le Maire propose de ne statuer sur la présente demande de Monsieur PAYEN et Madame COURTOIS que lorsque la faisabilité du projet aura été assurée.

Monsieur le Maire rappelle également le besoin régulier de logements locatifs sur la Commune.

**En conséquence, le Conseil attend pour statuer la production d'éléments complémentaires de la part de Cantal Habitat (notamment l'accord financier des demandeurs).**

- M. le Maire présente au Conseil un devis de l'entreprise La Reliure du Limousin concernant des travaux de reliure des registres d'état civil, des registres des délibérations et des registres d'arrêtés du Maire, pour un montant de 1751.00€ HT.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer le devis de l'entreprise La Reliure du Limousin, pour un montant de 1751.00€ HT.**

*Monique Cantarel sort de la salle.*

- M. le Maire rappelle au Conseil que le hameau ne dispose à ce jour, ni de réseau AEP, ni de réserve à incendie. Or, une demande d'urbanisme est en cours, et il s'avère nécessaire de disposer d'une réserve incendie à proximité.

Au regard de l'absence d'équipements publics sur ce hameau, et dans l'objectif de participer activement à la lutte contre les incendies, M. le Maire propose au Conseil de participer financièrement au projet du GAEC CANTAREL de création d'une réserve incendie en vue de son utilisation par l'ensemble des résidents du hameau. Le calcul du montant des travaux est en cours.

M. le Maire propose à cet effet au Conseil la signature d'une convention avec les différents propriétaires, afin de conserver un droit de servitude pour la commune.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte que la commune participe financièrement au projet d'installation d'une réserve à incendie au hameau du Fau (les modalités de participation restant à déterminer au regard du projet définitif d'investissement)**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer une convention avec les propriétaires permettant de conserver un droit de servitude pour la commune.**

*Monique Cantarel réintègre la salle.*

#### **AGENDA :**

**Jeudi 13 Mars à 18h** : Forum projet de territoire à la salle du Rouget-Pers

**Mercredi 19 Mars à 9h**: préparation du budget 2025

**Mercredi 19 Mars à 11h** : Cérémonie de commémoration du 19 Mars 1962

Devant l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à 23H00.

**Le prochain Conseil Municipal aura lieu le Lundi 24 Mars 2025.**

Ont signé Clément ROUET, Maire, et Marie-Ange SOUQUIERES, secrétaire de séance.